

Objet : Panneaux d'information dynamique / Capacités parkings publics autour du lac
EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 22 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux janvier à 18h00,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. ALLARD. BOIS. COUTAZ. DUPERCHY. DUPRAZ. FAUGE. FRANCONY. GARCIA. GENTIL. GROLLIER. ILBERT. LALLEMENT. MALLEIN. MANTEL. MARCHAIS. PERRIAT. TAIN. TAVEL VEUILLET. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MM. CUCCURU (Pouvoir D. TAIN). MANSOZ. TOUIHRAT (Pouvoir S. FRANCONY). WDOWIAK (pouvoir ML. MARCHAIS).

ABSENTS : MMES ROSSI. RUBIER. VOISIN.

Date d'envoi de la convocation : 16/01/2026

Secrétaire de séance : Sandra FRANCONY

Le Président,

Rappelle à l'assemblée que l'attractivité du lac d'Aiguebelette génère des pointes de fréquentation « à la journée » qui peuvent être très importantes en période pré-estivale et estivale (juin et juillet), liées à l'« excursionnisme », avec un public majoritairement issu des agglomérations de proximité, qui vient profiter du lac dans un cadre récréatif (baignade, activités nautiques...) et/ ou qui vient se rafraîchir lors des épisodes caniculaires ;

Explique que ces évènements qui restent ponctuels, sont évidemment corrélés aux conditions climatiques et s'accompagnent d'un certain nombre de désordres :

- Stationnement gênant générant des problèmes de circulation pour les services de secours, les riverains et les autres usagers du site,
- Incivilités, tensions et conflits d'usage,
- Impacts environnementaux (Milieux naturels, déchets...),
- Dégradation de l'image du site qui peut être amplifiée par une forme de surmédiatisation des évènements => Effet négatif sur la valorisation touristique du territoire,

Dit qu'il existe une risque de multiplication et d'intensification de ces évènements dans un contexte marqué par le changement climatique (réurrence des épisodes caniculaires) et la perspective d'un accroissement démographique sensible au sein des agglomérations de proximité ;

Précise que ce risque est accru par des éléments de contexte particuliers comparativement à d'autres sites naturels et patrimoniaux à vocation touristique :

- Facilité d'accès au site via l'autoroute,
- Plusieurs points d'entrée sur le territoire,
- Proximité des agglomérations,
- Hors situation exceptionnelle et décision préfectorale, impossibilité de réguler voire de fermer l'accès depuis l'A43 (Impact sur la sécurité autoroutière / Tunnels),
- Reports de fréquentation depuis d'autres sites de baignade vers les plages du lac d'Aiguebelette notamment liés à différents constats=> Plans d'eau ou sites de baignade à l'échelle régionale qui se retrouvent régulièrement fermés pour des problèmes d'incivilités ou de qualité des eaux de baignade (Ex : Méribel Jonage, piscine de St-Martin d'Hères, Plage de Charavine, etc...) ; mise en place de parkings payants / Lac du Bourget, ...

Présente les données et chiffres clés de la fréquentation autour du lac :

- > Niveau de fréquentation du site et des plages :
 - Total entrées plages (payantes + gratuites) => Proches des 300 000 par saison
 - Pics maximum de fréquentation autour du lac estimés entre 15 000 et 18 000 visiteurs à la journée.
- > Caractérisation de la notion de « surfréquentation » :
 - Nombre de places / Stationnement organisé et toléré autour du lac = 2 170 places recensées
 - Capacité des plages / jauge définie lors de l'épisode Covid (7 plages) = 8500 places
 - ⇒ Si moyenne de 3 personnes par véhicule, le stationnement « autorisé » permet d'accueillir 6 510 personnes soit 76% de la capacité des plages ;

Explique que de manière empirique, il est constaté en référence aux plages du Sougey et de Pré-Argent, que les zones de stationnement aménagées sont complètes pour un niveau de fréquentation des plages estimé à 60% tout en faisant remarquer que ce principe ne s'applique pas toujours aux plages de Lépin-le-Lac, Aiguebelette et La Crique (cf été 2024) et qu'il est donc possible d'estimer de manière plus globale, qu'un niveau de fréquentation moyen des plages à hauteur de 70% de la jauge entraîne un phénomène de saturation autour du lac et commence à générer un stationnement qui va devenir gênant voire dangereux : il existe donc une inéquation entre les capacités de stationnement et la jauge maximale d'accueil des plages ;

Indique que, par ailleurs, lorsque les zones de stationnement « organisé » sont saturées, l'étude réalisée par l'Université Savoie, a permis d'identifier les secteurs sur lesquels le stationnement pose de vrais problèmes en termes de gêne et de dangerosité et qui seraient à traiter pour proscrire le stationnement : ces secteurs représentent environ 425 places de stationnement (1275 personnes si 3 personnes par voiture) principalement concentrées sur le secteur Nances – Novalaise en rive ouest du lac, ainsi qu'à l'entrée de la base de loisirs du Sougey et au niveau de la base d'Aiguebelette ;

Dit que par conséquent, en l'état actuel des constats et des données existantes, l'absorption des pointes de fréquentation, hors situation exceptionnelle, nécessiterait d'augmenter la capacité de stationnement autour du lac d'environ 650 à 700 places en intégrant le traitement des secteurs sur lesquels le stationnement serait à proscrire ;

Rappelle que dans ce contexte, la CCLA en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés (Préfecture, gendarmerie, SDIS, communes riveraines du lac, Département / service des routes, opérateurs touristiques...) a engagé une réflexion pour construire et mettre en œuvre un programme d'actions visant à « mieux » maîtriser - Limiter les pointes de fréquentation estivale autour du lac et que les enjeux pour la CCLA ont été identifiés comme suit :

- Limiter les impacts et nuisances observés => Environnement, incivilités, sécurité, mobilité...,
- Améliorer l'accueil du public,
- Poursuivre une politique de développement touristique du territoire basée sur l'Eco-Tourisme et le slow tourisme (versus « devenir une base de loisirs pour les agglomérations de proximité »),
- Ne pas dégrader « l'image » du lac, sa qualité paysagère et environnementale / Attractivité et économie touristique du territoire ;

sur la base à la fois :

- des études déjà menées sur ce sujet et notamment celle réalisée en 2021 – 2022 par des étudiants de Master 2 – Géographie – Aménagement de la montagne, Université de Savoie « Gestion des pics de fréquentation autour du lac d'Aiguebelette – Propositions d'amélioration »,
- des retours d'expérience et échanges qui ont notamment été partagés avec l'ensemble des acteurs concernés.

Remarque, par ailleurs que, compte-tenu des évolutions climatiques et démographiques, l'accès au lac d'Aiguebelette constitue un enjeu de niveau régional pour répondre aux besoins des populations urbaines en recherche de points d'accès à l'eau, de points de fraîcheur et plus généralement d'espaces de respiration et que les questions de mise en place de mesures et de moyens de gestion des flux devront aussi être abordées à une échelle plus large associant les agglomérations de proximité ;

Présente à l'assemblée le projet d'installation de panneaux d'information dynamique, priorisé parmi les actions structurantes identifiées dans le programme d'actions afin de permettre aux visiteurs de connaître en temps réel l'état de saturation des parkings publics situés autour du lac, ce dispositif étant complété d'une solution de visualisation à distance de la donnée (web map ou application) ;

Explique que cette opération :

- vise à mieux informer et orienter les visiteurs en amont et sur site afin d'éviter certains points de blocage et l'engorgement de certains accès, voire de dissuader la venue sur le territoire lors des périodes de saturation,
- s'inscrit dans une approche globale et la mise en œuvre d'un programme d'actions ayant pour objectif de réduire et mieux gérer les pointes de fréquentation pré-estivales et estivales ;

Indique que l'opération intègre :

- L'installation de 3 panneaux aux entrées principales du territoire indiquant le nombre de places libres au niveau des parkings publics,
- L'installation de caméras de comptage et de 7 panneaux électroniques au niveau des entrées des principaux parkings permettant d'accéder aux plages,
- La possibilité d'un calibrage manuel ou automatique du comptage,
- L'accès aux données en temps réel pour le grand public via site web CCLA, OT, ... ;

Précise que :

- le système permettra de dissocier les flux piétons – vélos, des VL et véhicules type camping-cars.
- La solution intégrera un système d'acquisition, gestion et traitement des données pour un suivi en direct par la CCLA, avec des bilans et projections de fréquentation (horaires, jour, estimation du temps de rotation, ...).

Présente le montant estimatif de l'opération :

DÉPENSES HT	
Travaux	Coût HT
Support informatique : carte mère et modules cartographiques, statistique, représentation graphique	3 850€
Frais généraux : étude configuration caméras, mise en service, frais de port, génie civil et pose du matériel, aléas	93 025€
Secteur 1 Sortie A43 / parking Nances + Maison du Lac	53 710€
Secteur 2 Rond-Point St Bonnet	22 325€
Secteur 3 Plage Pré-Argent	14 930€
Secteur 4 Plage Bonvent	13 785€
Secteur 5 Plage Sougey	20 075€
Secteur 6 Rond-point Gué des Planches	23 695€
Secteur 7 Plage de Lépin	25 090€
Secteur 8 Plage d'Aiguebelette	22 650€
TOTAL	293 135€

Dit qu'en termes de financement l'opération est éligible aux aides :

- du Département de la Savoie au titre du Contrat Départemental – Territoire de l'Avant-Pays Savoyard,
- de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre de la démarche « Espaces valléens » portée par le PNR de Chartreuse et du dispositif « Plan tourisme – Diversification de l'offre touristique des territoires de montagne en toutes saisons » ;

Présente le plan de financement prévisionnel du projet :

Dépenses opération HT	Recettes	
	Région AuRA (50%)	146 567 €
	Département Savoie (30%)	87 940 €
	CCLA – Autofinancement (20%)	58 628 €
293 135 €		293 135 €

Invite le conseil communautaire, sur la base des éléments exposés, à délibérer pour :

- Approuver le projet de mise en place de panneaux d'information dynamique de la capacité de stationnement des parkings publics autour du lac d'Aiguebelette pour un montant de 293 135 € HT,
- Solliciter l'aide de la Région AuRA à hauteur de 146 567 € au titre de la démarche « Espaces valléens » porté par le PNR de Chartreuse et du dispositif « Plan tourisme – Diversification de l'offre touristique des territoires de montagne en toutes saisons »,
- Solliciter l'aide du Département de la Savoie à hauteur de 87 940 € au titre du Contrat Départemental secteur Avant-Pays Savoyard,
- Approuver le plan de financement présenté précédemment.

Après en avoir délibéré à 20 voix « pour », 2 abstentions (MM Bois et Lallement) et 3 voix « Contre » (Mmes Cuccuru et Allard et M Tain), le Conseil Communautaire :

APPROUVE le projet de mise en place de panneaux d'information dynamique de la capacité de stationnement des parkings publics autour du lac d'Aiguebelette pour un montant de 293 135 € HT,

SOLLICITE l'aide de la Région AuRA à hauteur de 146 567 € au titre de la démarche « Espaces valléens » portée par le PNR de Chartreuse et du dispositif « Plan tourisme – Diversification de l'offre touristique des territoires de montagne en toutes saisons »,

SOLLICITE l'aide du Département de la Savoie à hauteur de 87 940 € au titre du Contrat Départemental secteur Avant-Pays Savoyard,

APPROUVE le plan de financement présenté en séance,

AUTORISE le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier,

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Pascal ZUCCHERO

Secrétaire de séance,
Sandra FRANCONY

